

La Folle Randonnée du Club-Rétro-Macairois
Samedi 6 juin & dimanche 7 juin 2026
Un week-end de détente et d'émotions au lieu-dit « le Bordage »



à St Macaire-en-Mauges (SEVREMOINE) 49450

Départs : Samedi à **15h00** / Dimanche à **8h30**.

***AIRE POUR DORMIR (nombre d'emplacements limités) mis à disposition sur site.**

Attention : bulletin d'inscription pour **samedi et dimanche** et reçu au plus tard le **15 mai 2026** (adresse au dos) (à imprimer en recto-verso)

Nom :	Prénom :
Adresse :	
Ville :	Code postal :
E-mail:	@ Tél:
CLUB :	

Véhicule (entourez) Moto- cyclo (année 1970) Auto - Camion (année 1970)
(Merci de nous contacter pour les véhicules au-delà de ces dates).
Marque : Type :
Année : Cylindrée :

TARIF ET REGLEMENT AU DOS

Le C.R.M. acceptera : 150 voitures et 100 motos
Maximum avec une jauge de 600 personnes.
LES COSTUMES D'EPOQUE SONT VIVEMENT APPRECIES

(Une confirmation de réservation sera adressée uniquement par courriel et si adresse valide et lisible)

Renseignements : 07 70 70 55 82 (Christophe)

Internet : <http://www.club-retro-macairois.fr>

Aire privée pour dormir

Pour préserver un accès pour les pompiers et lutter contre l'incivisme de quelques personnes, le club a décidé de mettre en place une redevance de 10 euros par emplacement. Si vous êtes intéressés, merci de le faire savoir lors de votre inscription. Un macaron vous sera envoyé après le règlement de celle-ci. Il sera à apposer sur le pare prise de celui-ci. A défaut de sa présence, le départ de votre véhicule de l'aire vous sera demandé. Si ce qui est mentionné ci-dessus n'est pas respecté, le participant ne pourra s'inscrire pour l'année 2027.

La Folle Randonnée du Club-Rétro-Macairois
Dimanche 7 juin 2026
Une journée de détente et d'émotions au lieu-dit le « Bordage »



à St Macaire-en-Mauges (SEVREMOINE) 49450.

Départ : Dimanche à **8h30**

Attention : bulletin d'inscription pour **dimanche** et reçu au plus tard le **15 mai 2026** (adresse au dos) (à imprimer en recto-verso)

Nom :	Prénom :
Adresse :	
Ville :	Code postal :
E-mail:	@ Tél :
CLUB :	

Véhicule (entourez) Moto- cyclo (avant 1970) Auto- camion (année 1970)
(Merci de nous contacter pour les véhicules au-delà de ces dates).
Marque : Type :
Année : Cylindrée :

TARIF ET REGLEMENT AU DOS

Le C.R.M. acceptera : 150 voitures et 100 motos
Maximum avec une jauge de 600 personnes.
LES COSTUMES D'EPOQUE SONT VIVEMENT APPRECIES

(Une confirmation de réservation sera adressée uniquement par courriel et si adresse valide et lisible)

Renseignements : 07 70 70 55 82 (Christophe)

Internet : <http://www.club-retro-macairois.fr>

REGLEMENT : La Folle Randonnée 7 juin 2026

OPTION DIMANCHE

1- La Folle Randonnée (Autos et Motos) a pour organisateur le Club Rétro Macairois. L'accueil des participants se fait à St Macaire-en-Mauges **le dimanche dès 7 h dans un lieu qui vous sera révélé ultérieurement**. Le parcours de la journée emprunte des routes à faible circulation. L'itinéraire exact est dévoilé aux participants le jour de la promenade.

2- La manifestation se déroule en conformité avec les prescriptions et les autorisations préfectorales. Chaque participant s'engage à **se soumettre au règlement du code de la route et au règlement spécifique de la randonnée** par le seul fait de son **engagement signé**. Chaque participant est responsable des dégradations, des incidents et accidents qu'il pourrait commettre ou provoquer. Il ne peut en aucun cas tenir l'organisateur pour responsable.

3- Sont admises comme pilote ou conducteur toutes les personnes titulaires d'un **Permis de Conduire** ou d'un **Brevet de Sécurité Routière**. Le véhicule doit posséder une carte grise **et une assurance avec l'attestation**. Les pilotes et passagers de deux-roues porteront les **éléments de sécurité obligatoires** (casque et gants). Les motos et voitures doivent être antérieures **aux années 1970 sauf véhicules d'exception soumis à l'approbation du CRM**.

Les états de présentation et de fonctionnement des mécaniques sont vivement conseillés. **Les participants ne doivent pas dépasser le véhicule en tête du cortège et emprunter un autre parcours que celui remis le jour même**. Les participants s'engagent à respecter les horaires, paramètre d'une bonne journée.

Les motos partiront en tête afin d'assurer une meilleure fluidité du cortège.

4- La sécurité est assurée par des bénévoles en motos contemporaines. Les véhicules assistance équipés de gyrophares ne doivent pas dépasser les derniers participants. Si une réparation s'avère trop longue, le véhicule est immédiatement chargé sur un camion de dépannage ou dans un fourgon prévu à cet effet. **La fourniture de carburant pour les véhicules ayant négligé de faire correctement le plein sera facturé.**

5- Tout participant motard de la sécurité ou autre conducteur de la manifestation doit **respecter le code de la route et la règle en matière d'alcoolémie**. Toute personne ayant un taux d'alcool dans le sang supérieur à celui fixé par la loi, sera exclue immédiatement, déclarée responsable à 100% et ne pourra en aucun cas se retourner contre les organisateurs en cas d'incident ou d'accident.

6- . Les engagements expédiés aux clubs et aux domiciles des participants, devront être parvenus au plus tard le **15 mai 2026**. Une plaque de la Folle Randonnée sera remise à chaque pilote et devra être apposée obligatoirement sur les véhicules.

7- Les droits d'inscriptions ne seront en aucun cas remboursés pour non-participation à la manifestation.

Chaque participant s'engage avoir pris connaissance du présent règlement et y adhérer par le fait de sa signature ci-dessous :
8-Le signataire donne mandat au CRM pour régler tout problème survenant pendant la manifestation. De par cet engagement, le CRM représenté par M. LEVRON Christophe (Président) aura tout droit de décision en cas de litige. Le CRM peut se retourner contre le signataire si celui-ci est engagé dans quelque procédure mettant en cause la sécurité de la manifestation, voire sa moralité.

(Tout bulletin **non signé** sera considéré comme non inscrit à la folle randonnée).

9Le CRM adaptera les mesures sanitaires et de protection de la population en vigueur à la date de l'évènement.

Nombre de Participant(s) : Pilote / Accompagnateur :	x 42€ =	€
Enfant (–14 ans) :	x 25€ =	€
Les chèques seront encaissés après la manifestation	Total =	€

Libellés à l'ordre : Club-Rétro-Macairois

Réponse : Dominique BERTHONNEAU, 4 rue du Bordage Chapeau 49300 CHOLET

Virement désormais possible : **FR76 1027 8394 3400 0200 2300 154**

Bien indiquer Folle randonnée CRM

Transmettre simultanément le bulletin d'inscription correctement rempli à :
dberthonneau@gmail.com

Signature Obligatoire : **date/**

REGLEMENT : La Folle Randonnée 6 et 7 juin 2026

OPTION SAMEDI ET DIMANCHE

1- La Folle Randonnée Touristique (Autos et Motos) a pour organisateur le Club Rétro Macairois. L'accueil des participants se fait à St Macaire-en-Mauges, sur le site du « Bordage », **le samedi dès 13 h 00 et le dimanche dès 7 h dans un lieu qui vous sera révélé ultérieurement**. Les parcours du samedi et du dimanche empruntent que des routes à faible circulation. Les départs et les arrivées se font au lieu dit « le Bordage ». Les itinéraires exacts seront dévoilés aux participants le jour de la promenade.

2- La manifestation se déroule en conformité avec les prescriptions et les autorisations préfectorales. Chaque participant s'engage à **se soumettre au règlement du code de la route et au règlement spécifique de la randonnée** par le seul fait de son **engagement signé**. Chaque participant est responsable des dégradations, des incidents et accidents qu'il pourrait commettre ou provoquer. Il ne peut en aucun cas tenir l'organisateur pour responsable.

3- Sont admises comme pilote ou conducteur toutes les personnes titulaires d'un **Permis de Conduire** ou d'un **Brevet de Sécurité Routière**. Le véhicule doit posséder une carte grise **et une assurance avec l'attestation**. Les pilotes et passagers de deux-roues porteront les **éléments de sécurité obligatoires** (casque et gants). Les motos et voitures doivent être antérieures **aux années 1970 sauf véhicules d'exception soumis à l'approbation du CRM**.

Les états de présentation et de fonctionnement des mécaniques sont vivement conseillés. **Les participants ne doivent pas dépasser le véhicule en tête du cortège et emprunter un autre parcours que celui remis le jour même**. Les participants s'engagent à respecter les horaires, paramètre d'une bonne journée.

Les motos partiront en tête afin d'assurer une meilleure fluidité du cortège.

4- La sécurité est assurée par des bénévoles en motos contemporaines. Les véhicules assistance équipés de gyrophares ne doivent pas dépasser les derniers participants. Si une réparation s'avère trop longue, le véhicule est immédiatement chargé sur un camion de dépannage ou dans un fourgon prévu à cet effet. **La fourniture de carburant pour les véhicules ayant négligé de faire correctement le plein sera facturé.**

5- Tout participant motard de la sécurité ou autre conducteur de la manifestation doit **respecter le code de la route et la règle en matière d'alcoolémie**. Toute personne ayant un taux d'alcool dans le sang supérieur à celui fixé par la loi, sera exclue immédiatement, déclarée responsable à 100% et ne pourra en aucun cas se retourner contre les organisateurs en cas d'incident ou d'accident.

6- Les engagements expédiés aux clubs et aux domiciles des participants, devront être parvenus au plus tard le **15 mai 2026**. Une plaque de la Folle Randonnée sera remise à chaque pilote et devra être apposée obligatoirement sur les véhicules.

7- Les droits d'inscriptions ne seront en aucun cas remboursés pour non-participation à la manifestation.
Chaque participant s'engage avoir pris connaissance du présent règlement et y adhérer par le fait de sa signature ci-dessous :
Le repas du dimanche midi sera servi en salle. Merci de compléter les tables au fur et à mesure de votre arrivée et à votre départ, de regrouper les couverts en bout de table.

8-Le signataire donne mandat au CRM pour régler tout problème survenant pendant la manifestation. De par cet engagement, le CRM représenté par M. LEVRON Christophe (Président) aura tout droit de décision en cas de litige. Le CRM peut se retourner contre le signataire si celui-ci est engagé dans quelque procédure mettant en cause la sécurité de la manifestation, voire sa moralité.

(Tout bulletin **non signé** sera considéré comme non inscrit à la folle randonnée).

9-Le CRM adaptera les mesures sanitaires et de protection de la population en vigueur à la date de l'évènement.

Nombre de Participant(s) : Pilote / Accompagnateur :	x 64€ =	€
Enfant (–14 ans) :	x 35€ =	€
Invité soirée samedi	x 25€ =	€
Souhaite avoir un emplacement sur l'aire de couchage	10€ =	€

Les chèques seront encaissés après la manifestation **Total =** **€**

Libellés à l'ordre : Club-Rétro-Macairois

Réponse : Dominique BERTHONNEAU, 4 rue du Bordage Chapeau 49300 CHOLET

Virement désormais possible : **FR76 1027 8394 3400 0200 2300 154**

Bien indiquer Folle randonnée CRM

Transmettre simultanément le bulletin d'inscription correctement rempli à :
dberthonneau@gmail.com

Signature Obligatoire : **date :**